



*Urgence-emploi
Vous informe*

**LE BULLETIN D'INFORMATION DU
SERVICE URGENCE-EMPLOI DU
CONSEIL RÉGIONAL FTQ MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**

VOL. 26, NO. 1 MARS 2020

Ce bulletin d'information du Service Urgence-emploi présente les données concernant l'emploi, le chômage, les tendances sectorielles ainsi que les investissements créateurs d'emplois sur le territoire du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. Bref, un peu de tout, pour vous permettre d'avoir un portrait d'ensemble et vous soutenir dans vos engagements dans le développement socioéconomique régional.

Mise en garde

Les données de l'EPA du mois de mars sont à considérer avec précaution car, en plus de la volatilité habituelle des données mensuelles, la semaine de référence du 15 au 21 mars sur laquelle porte l'enquête a coïncidé avec le début de certaines mesures restrictives en raison de la pandémie de la COVID-19. Par ailleurs, cette période est antérieure à la fermeture de toute entreprise non essentielle qui a été demandée le 23 mars par le gouvernement du Québec. Le portrait présenté dans ce bulletin ne reflète donc qu'une partie de la réalité du marché du travail du mois de mars.

Tableau 1 : Caractéristiques de la population active, Québec, Canada et Ontario

	Mars 2020	Variation depuis					
		le mois dernier	décembre dernier	douze mois	le mois dernier	décembre dernier	douze mois
	milliers (sauf les taux)				%		
QUÉBEC							
Population active	4 483,3	-105,9	-103,1	-59,6	-2,3	-2,2	-1,3
Emploi	4 120,5	-264,0	-224,9	-187,9	-6,0	-5,2	-4,4
Emploi à temps plein	3 485,4	-91,6	-46,5	-7,2	-2,6	-1,3	-0,2
Emploi à temps partiel	635,1	-172,4	-178,5	-180,7	-21,3	-21,9	-22,2
Chômage	362,8	158,1	121,9	128,3	77,2	50,6	54,7
Taux de chômage	8,1	3,6	2,8	2,9
Taux d'activité	63,1	-1,6	-1,7	-1,5
Taux d'emploi	58,0	-3,8	-3,3	-3,3
CANADA							
Population active	19 725,7	-597,5	-542,0	-373,8	-2,9	-2,7	-1,9
Emploi	18 178,7	-1 010,7	-945,9	-765,2	-5,3	-4,9	-4,0
Emploi à temps plein	15 134,8	-474,0	-400,7	-223,5	-3,0	-2,6	-1,5
Emploi à temps partiel	3 043,9	-536,7	-545,2	-541,7	-15,0	-15,2	-15,1
Chômage	1 547,0	413,2	403,8	391,4	36,4	35,3	33,9
Taux de chômage	7,8	2,2	2,2	2,1
Taux d'activité	63,5	-2,0	-2,0	-2,2
Taux d'emploi	58,5	-3,3	-3,3	-3,4
ONTARIO							
Population active	7 737,9	-253,6	-227,9	-101,3	-3,2	-2,9	-1,3
Emploi	7 152,3	-402,8	-390,1	-227,6	-5,3	-5,2	-3,1
Emploi à temps plein	5 945,5	-248,5	-218,2	-74,4	-4,0	-3,5	-1,2
Emploi à temps partiel	1 206,8	-154,3	-171,8	-153,3	-11,3	-12,5	-11,3
Chômage	585,6	149,2	162,1	126,3	34,2	38,3	27,5
Taux de chômage	7,6	2,1	2,3	1,7
Taux d'activité	63,0	-2,1	-2,1	-2,0
Taux d'emploi	58,2	-3,4	-3,4	-3,0

Note : la somme des composantes peut différer du total en raison de l'arrondissement des données.

... N'ayant pas lieu de figurer.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau 14-10-0287-01 (données désaisonnalisées).

Compilation : Emploi-Québec.



ÎLE DE MONTRÉAL

ADGLOBE CANADA INC.

Filiale de la société japonaise Adglobe Inc., spécialisée dans le développement de jeux vidéo en production 3D, prévoit l'aménagement de 50 postes de travail dans son nouveau studio de Montréal, au cours de 2020.

(Source : Pause IMT de Laval, mars 2020, vol. 17 no.1)

BOULANGERIE LANTHIER LTÉE.

La Boulangerie Lanthier, située à Baie d'Urfé, prévoit aménager une deuxième chaîne automatisée de production. Ce projet, qui nécessitera des investissements d'environ 51 millions de dollars devrait créer 64 nouveaux emplois.

(Source : Pause IMT de Laval, mars 2020, vol. 17 no.1)

CHAMPION IRON

La société mère de Champion Iron, qui exploite la mine de fer du Lac Bloom, sur la Côte-Nord, déménagera son siège social de l'Australie au Canada. Le nouveau siège social sera situé au centre-ville de Montréal, là où Champion a déjà des bureaux. La décision du conseil d'administration de s'installer au Canada arrive au moment où Champion se prépare à investir 450 millions US pour doubler la production de la mine du Lac Bloom de 7,5 millions de tonnes par an à 15 millions de tonnes par an.

(Source : La Presse affaires, 9 janvier 2020)

CENTRE FRANÇOIS-MICHELLE

École spécialisée pour enfants en difficulté d'apprentissage prévoit agrandir son établissement de 2^e cycle du secondaire. Elle est présentement en recrutement pour sa liste de rappel.

(Source : Pause IMT de Laval, mars 2020, vol. 17 no.1)

2K

Ce concepteur et éditeur mondial de jeux vidéo, ouvre un studio à Montréal, Cloud Chamber Montréal, chargé de relancer le jeu Bioshock. Il s'agit du premier studio au Canada pour cette entreprise américaine. L'Entreprise est présentement en recrutement et affiche 22 postes disponibles.

(Source : Pause IMT de Laval, mars 2020, vol. 17 no.1)

DIGITAL DOMAIN

Digital Domain, le studio d'effets visuels primé aux Oscars, ouvre officiellement Digital Domain Montréal, son neuvième bureau mondial. Le bureau montréalais

se concentrera sur les longs métrages ainsi que sur les contenus diffusés sous forme d'épisodes ou en continu. L'entreprise accueillera immédiatement environ 130 nouveaux artistes et employés qui collaboreront avec les quelque 1 500 employés de Digital Domain dans le monde.

(Source : Communiqué Montréal International, 13 février 2020)

GOSECURE

L'entreprise américaine GoSecure annonce une expansion majeure de ses activités dans le Grand Montréal, où se trouve déjà son siège social canadien. Experte en évaluation des risques et en gestion des cyberattaques, la filiale montréalaise prévoit embaucher 70 spécialistes en cybersécurité, incluant des pirates informatiques éthiques, au cours des trois prochaines années.

(Source : Communiqué Montréal International, 31 janvier 2020)

GOOGLE

Google a annoncé l'ouverture d'un nouveau bureau à Montréal au 425, avenue Viger Ouest. Le géant Internet veut passer à 1000 employés dans un horizon de 5 à 7 ans. Google est présent à Montréal depuis 2004. Environ 200 personnes occupent ses bureaux actuels.

(Source : LaPresse 6 février 2020)

PRELCO INC.

La compagnie Prelco spécialisée dans la fabrication de fenêtres, portes vitrées et autres produits en verre. Reçoit une assistance financière du gouvernement provincial en vue de l'agrandissement de son usine de Pointe-aux-Trembles. L'entreprise est présentement en recherche de personnes journalières.

(Source : Pause IMT de Laval, mars 2020, vol. 17 no.1)

PRIMERO AMERIQUES

Le Groupe Primero Amériques, une entreprise d'ingénierie multidisciplinaire spécialisée dans le secteur minier, de l'énergie et des infrastructures, annonce l'expansion de ses bureaux à Montréal. Cette filiale de l'entreprise australienne Primero Group prévoit réaliser une vingtaine d'embauches à court et moyen termes pour maintenir la croissance qu'elle a connue au cours des trois dernières années.

(Source : Communiqué Montréal International, 13 février 2020)

RECYCLAGE LITHION

L'entreprise Recyclage Lithion bénéficie d'une assistance financière pour le projet de construction d'une usine pilote de recyclage de batteries lithium-ion à Anjou.

(Source : Pause IMT de Laval, mars 2020, vol. 17 no.1)

THEODORUS IV

Dans le but de favoriser la création d'entreprises québécoises basées sur les résultats de recherches universitaires, le Fonds de solidarité FTQ investit 7,2 millions de dollars canadiens dans le fonds de capital de risque en phase d'amorçage Theodorus IV. Le fonds belge ouvrira également un bureau à Montréal afin de continuer de bâtir des partenariats avec les universités et centres de recherche d'ici, les sociétés de valorisation de la recherche au Québec, ainsi qu'avec des consortiums de recherche et incubateurs. Théo Risopoulos, associé de Theodorus, sera le premier d'une équipe qui sera composée de deux à trois personnes à Montréal. Theodorus investit dans des sociétés de biotechnologies, de technologies médicales, numériques et industrielles en phase d'amorçage.

(Source : Communiqué Fonds de solidarité FTQ, 18 février 2020)

ZERTY.AI

Zesty.ai annonce l'ouverture du laboratoire Zesty.ai Lab à Montréal. Les activités du nouveau centre en science des données seront axées sur la recherche et le développement d'applications concrètes en intelligence artificielle (IA) pour le secteur de l'assurance. Avec cet investissement, Zesty.ai souhaite utiliser les technologies les plus avancées en IA pour accélérer la transformation numérique de l'industrie des assurances. La nouvelle équipe inclura de nombreux scientifiques spécialisés dans les données, dotés des compétences requises pour la transformation numérique du secteur des assurances.

(Source : Communiqué Montréal International, 11 février 2020)

LAVAL

ABRIS TEMPO

Abris Tempo a été acquise par un groupe d'investisseurs québécois grâce à la participation de Fonds régionaux de solidarité FTQ Laval et du soutien financier de Desjardins Entreprises. Leader dans la conception et la fabrication d'abris d'auto depuis 1971, Abris Tempo vient de connaître la meilleure année financière de son histoire, et ce, après avoir enregistré une croissance soutenue des ventes dans les dix dernières années. À l'aube de son 50^e anniversaire, la transaction, permettra à Abris Tempo de consolider son rôle de leader dans son secteur, de poursuivre sa grande croissance et sa diversification au niveau des produits offerts, en plus de continuer d'offrir aux consommateurs une multitude de tailles et de modèles d'abris des plus solides et fiables.

(Source : Communiqué Fonds de solidarité FTQ, 27 février 2020)

BIO-K PLUS INTERNATIONAL

Bio-K déménage dans les installations de l'INRS Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie, au Centre de développement des biotechnologies (CDB) de

Laval. Ce projet permettra l'agrandissement majeur du laboratoire de recherche fondamentale et préclinique ainsi que l'ajout d'équipements à la fine pointe de la technologie et le développement de nouveaux produits. Les nouvelles installations pourront permettre d'accueillir jusqu'à 10 nouveaux chercheurs.

(Source : Pause IMT de Laval, mars 2020, vol. 17 no.1)

COMPLEXE COMMERCIAL 440

Le complexe commercial 440 qui est en construction accueillera le nouveau siège social de la firme Escient, spécialisée dans la gestion de cliniques de soins de santé, et de regrouper plus d'une centaine de professionnels de ce secteur.

(Source : Pause IMT de Laval, mars 2020, vol. 17 no.1)

ELECTRO-KUT INC.

L'entreprise lavalloise spécialisée dans les opérations d'atelier d'usinage de précision pour l'industrie aérospatiale, prévoit investir près de 3 millions de dollars pour l'achat de trois machines-outils semi-autonomes, ce qui lui permettra d'augmenter sa capacité de production. L'entreprise serait en recrutement pour certains métiers.

(Source : Pause IMT de Laval, mars 2020, vol. 17 no.1)

M1 COMPOSITES TECHNOLOGIES INC.

Cette entreprise spécialisée dans l'usinage de pièces pour l'industrie aérospatiale, aéronautique et la réparation d'aéronefs commerciaux, prévoit démarrer des travaux d'agrandissement de son usine lavalloise. L'entreprise est présentement en embauche.

(Source : Pause IMT de Laval, mars 2020, vol. 17 no.1)

MECAER AMÉRIQUE INC.

Une filiale de la société italienne Mecar Aviation Group S.P.A. spécialisée dans la fabrication de trains d'atterrissage pour l'industrie aéronautique et autres produits connexes, reçoit une assistance financière du gouvernement fédéral pour la modernisation de son usine de Laval et l'automatisation de ses opérations.

(Source : Pause IMT de Laval, mars 2020, vol. 17 no.1)

WASTE MANAGEMENT

Cette entreprise de collecte et de récupération des matières recyclables, investit 10 millions de dollars afin de reconstruire son centre de tri de Laval et y implanter des équipements à la fine pointe de la technologie.

(Source : Pause IMT de Laval, mars 2020, vol. 17 no.1)

Laval et les environs

La compagnie **Flo-fab inc.** spécialisée dans la fabrication de pompes, compresseurs et produits connexes, prévoit investir près de quatre millions de dollars afin d'agrandir son usine de Bois-des-Filion. Ce projet devrait permettre la création de 12 nouveaux emplois.

(Source : Pause IMT de Laval, mars 2020, vol. 17 no.1)

Lauak Canada, une filiale de l'entreprise familiale française Lauak, est spécialisée dans la fabrication de tubes servant au transport de carburant, d'eau, d'air et de liquides alimentant les différents systèmes des avions. L'entreprise prévoit investir massivement dans son usine de Mirabel. Elle en fera un centre d'excellence de l'aéronautique à la pointe de la technologie qui sera doté d'un bureau d'étude chargé de développer des produits et procédés innovants. Plusieurs dizaines d'emplois seront créés à Mirabel dans le cadre de la mise en œuvre du centre d'excellence.

(Source : Communiqué, Montréal International, 21 février 2020)

Power blast Canada, entreprise spécialisée dans les revêtements de sols sans joints, vient de démarrer les travaux de construction de sa nouvelle usine du parc industriel Innoparc Albatros, à Saint-Eustache. Ce projet d'investissement de près de 2,5 millions de dollars devrait permettre la création de nouveaux emplois.

(Source : Pause IMT de Laval, mars 2020, vol. 17 no.1)

MONTÉRÉGIE

EXPROKINK

Pour appuyer la croissance d'Exprolink dans le secteur de l'électrification des transports, le Fonds de solidarité FTQ investit 3 millions de dollars dans l'entreprise de Longueuil. L'équipe Exprolink accueille avec beaucoup d'enthousiasme l'arrivée d'un partenaire stratégique comme le Fonds dans ses efforts d'électrification de l'ensemble de sa gamme de produits. Cet investissement permettra à l'entreprise d'accélérer ce virage et de répondre ainsi à la demande pressante de ses clients.

(Source : Communiqué Fonds de solidarité FTQ, 10 mars 2020)

GÉOMÉGA

Ressources Géoméga inc. (« Géoméga » ou la « Société ») (TSX-V : GMA) et sa filiale en propriété exclusive Innord Inc. (« Innord ») ont le plaisir d'annoncer avoir sécurisé le financement par dette requis pour construire son usine de démonstration de recyclage d'aimants de terres rares à St-Bruno-de-Montarville,

Québec. Ces fonds serviront à l'achat d'équipements, à l'ingénierie et à la construction de l'usine de démonstration.

(Source : Communiqué Investissement-Québec, 7 février 2020)

Montérégie et les environs

Usinatech, un fabricant de pièces mécaniques de haute précision pour l'industrie automobile et celle des véhicules récréatifs, investit près de 5 millions de dollars afin d'améliorer la robotisation de son usine. Le projet d'Usinatech consiste à optimiser ses procédés, à automatiser plusieurs cellules de production et à assurer une connectivité 4.0 des équipements. Plus précisément, l'entreprise compte acquérir et intégrer des équipements de production de dernière technologie, dont six nouveaux robots. Son projet de modernisation lui permettra non seulement d'atteindre ces objectifs, mais aussi de pallier la rareté de main-d'œuvre de production tout en créant dix emplois dans les secteurs des hautes technologies et de la robotique.

(Source : Communiqué Investissement-Québec, 15 janvier 2020)

Le gouvernement du Québec accorde une aide financière totalisant 1 760 000 \$ à l'entreprise manufacturière Produits de services publics **Innova**, située à Granby, pour soutenir un projet d'expansion et d'innovation évalué à près de 5,5 millions de dollars. Neuf emplois seront créés en tout.

(Source : Communiqué Investissement-Québec, 17 février 2020)

EN VRAC...

Sept partenaires accordent collectivement des prêts totalisant 12,3 millions \$ à la **Coopérative nationale de l'information indépendante (CN2i)**. Avec les partenariats financiers annoncés aujourd'hui, une étape déterminante est franchie pour maintenir l'accès à une information diversifiée et de qualité reflétant la réalité des régions. À partir de maintenant, CN2i et les coopératives formées pour relancer La Tribune, La Voix de l'Est, Le Droit, Le Nouvelliste, Le Quotidien et Le Soleil peuvent concentrer leurs efforts à développer un groupe de presse coopératif innovant et s'appuyant sur quelque 350 employés copropriétaires de leur média.

(Source : Communiqué Investissement-Québec, 4 mars 2020)

Lowes's Canada prévoit encore cette année tenir une journée nationale d'embauche afin de pourvoir 700 postes permanents et 4 700 postes saisonniers à temps plein et à temps partiel. Le nombre de poste à pourvoir pour le Québec est de 1 800.

(Source : Pause IMT de Laval, mars 2020, vol. 17 no.1)

QUÉBEC

Le vieillissement de la population domine la reprise de l'emploi au Québec depuis la récession de 2008-2009. Les 55 ans et plus sont toujours plus nombreux sur un marché de l'emploi qui laisse également une place plus grande aux immigrants, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a publié mercredi le bilan 2019 de l'État du marché du travail au Québec qui vient braquer les projecteurs sur le vieillissement de la population, une réalité démographique plutôt ressentie ici. Depuis la récession de 2008-2009, l'économie québécoise compte 485 700 emplois de plus, quelque 80 % desquels étant des emplois à temps plein. Il s'agit d'une croissance de 12,6 % sur dix ans qui se veut toutefois inférieure à la moyenne canadienne de 13,9 % et à celle de 15,9 % mesurée en Ontario.

On peut cependant mettre ce différentiel dans la perspective d'une récession 2008-2009 ressentie plus durement en Ontario en raison notamment du poids de son secteur automobile et de sa sensibilité plus grande à la sévère contraction économique enregistrée aux États-Unis. Selon les calculs de l'économiste Jean-Pierre Aubry, fellow associé au CIRANO, l'emploi s'est replié de 1,6 % au Québec lors de la Grande Récession, contre 1,9 % en Ontario, avec une contraction du PIB de 1,3 % contre 4 %.

55 ans et plus

Cette parenthèse étant, la lecture par groupes d'âge de l'ISQ fait ressortir une présence accrue des 55 ans et plus sur le marché de l'emploi. « Ce constat reflète le vieillissement de la main-d'œuvre, mais aussi la participation plus forte de ce groupe sur le marché du travail », souligne l'Institut. L'an dernier, la part des 55 ans et plus dans l'emploi était plus élevée que celle des jeunes de 15 à 24 ans, soit 21,3 % contre 13,2 %, alors qu'en 2009, ce poids était respectivement de 15,4 % et de 14,4 %.

Même constat au sein de la population active, qui s'est accrue de 355 400 entre 2009 et 2019. Les 55 ans et plus dominant avec une progression de 330 700, suivis des 25-54 ans (+55 800), alors qu'un repli de 31 100 est observé chez les 15-24 ans. De fait, la part des personnes de 55 ans et plus dans la population active est passée de 15,3 % à 21,3 % au cours de cette période alors qu'elle a diminué de 1,9 point chez les 15 à 24 ans, peut-on lire dans l'analyse.

Contribution des immigrants

À ce changement de la configuration démographique du marché du travail québécois se greffe une contribution accrue des immigrants. Entre 2009 et 2019, l'emploi chez ces derniers a crû de 300 500, ou de 67 %, contre une augmentation de 133 200, ou de 3,9 %, chez les personnes nées au Canada. Les immigrants admis accaparent 62 % de la progression nette de l'emploi au

Québec entre 2009 et 2019, leur poids dans l'emploi total passant de 11,6 % à 17,3 %. Un phénomène amplifié par un taux d'activité qui a augmenté de 6,3 points de pourcentage chez les immigrants sur la décennie, et qui a reculé de 1,6 point chez les natifs. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, le nombre de postes vacants ayant doublé depuis 2015 pour se chiffrer à environ 131 000, en moyenne, au cours des neuf premiers mois de 2019.

Poussée des salaires

Tout cela a notamment pour corollaire une poussée des salaires plus rapide que l'inflation, qui s'est accélérée l'an dernier. Toujours selon l'ISQ, la rémunération horaire moyenne des employés québécois a bondi de 4,8 % en 2019, soit plus du double de l'augmentation de 1,9 % mesurée en 2018, pour atteindre la plus forte hausse annuelle de la décennie. « Au cours de la période 2009-2019, le salaire horaire moyen a crû de 28,5 %, alors que la croissance de l'indice des prix à la consommation a été de 16 % », a mis en exergue l'ISQ.

L'Institut propose également une comparaison hommes-femmes. En 2019, les employés québécois ont reçu, en moyenne, une rémunération horaire de 26,65 \$. Elle était de 28,06 \$ chez les hommes, de 25,19 \$ chez les femmes. « Depuis 2009, le salaire horaire moyen des femmes enregistre une progression de 30,5 %, comparativement à 26,6 % à celui des hommes. [...] Le ratio de la rémunération horaire moyenne des travailleuses par rapport à celui des travailleurs est passé de 87,1 % en 2009 à 89,8 % en 2019. » La part des femmes dans l'emploi est par ailleurs demeurée stable sur la décennie, à 48 %.

Le tout peut s'inscrire dans la perspective où derrière un accroissement de 328 600 emplois dans le secteur privé et de 155 900 dans le public se profile une augmentation de la part du secteur public dans l'emploi total, passant de 20,7 % en 2009 à 22 % en 2019, alors que la croissance des travailleurs autonomes a diminué, passant de 14,7 % à 13,1 %. Celle du secteur privé a peu changé (64,6 % contre 64,9 %).

Covid-19

Voici deux documents que le Service Urgence-emploi met à jour régulièrement sur son site internet. Vous pouvez les consulter régulièrement au <https://montrealmetro.ftq.qc.ca/le-service-urgence-emploi/>

MESURES FISCALES ET SOLUTIONS FINANCIERES POUR LES PERSONNES

MESURES FÉDÉRALES :

- Allocation canadienne : Vous n'aurez pas de demande à faire. Vous recevrez 300 \$ de plus par enfant qui seront versés **en avril** peu importe votre revenu. On ne sait pas si la mesure sera en place pour les mois suivants.
- Assurance-emploi (AE) : Si vous êtes éligibles, les prestations maximales sont de 573 \$ / semaine. Faites votre demande car **si votre mise à pied est arrivée après le 15 mars 2020 et due au COVID-19**, votre dossier sera transféré automatiquement à la **Prestation canadienne d'urgence (PCU)** qui est d'une durée de 16 semaines. En effet, Service Canada et l'Agence du revenu du Canada (ARC) offrent cette prestation conjointement. Cependant, vous devrez continuer à remplir vos déclarations à toutes les deux semaines comme quand vous recevez des prestations régulières.
- Pour les personnes dont la demande initiale date d'avant le 15 mars et qui **reçoivent** des prestations régulières, elles vont devoir terminer leurs prestations régulières et si la crise du COVID-19 est toujours présente, seront automatiquement transférées au PCU.
- Vous tentez de joindre par téléphone Service Canada, la ligne est toujours occupée, voici un lien pour leur faire parvenir un message. Une personne devrait communiquer avec vous dans les jours qui suivent.
<https://sr-ds.powerappsportals.com/caseintakefr/>
- Crédit de TPS et TVQ : **En avril**, les personnes **recevant déjà** le crédit pour la TPS/TVQ verront leur chèque augmenté de 400 \$ pour une personne vivant seule et de 600 \$ pour un couple. Vous n'aurez rien à faire, le tout se fera automatiquement. Il n'y a pas d'autres informations sur la durée de la mesure. Le gouvernement pourrait vous le réclamer si vous n'étiez pas éligible.

FERR : Fonds enregistré de revenu de retraite : à chaque année, vous devez retirer un montant minimum. L'exigence en matière des retraits minimaux des FERR sera réduite de 25 % pour 2020. Cette mesure offrira une certaine souplesse aux aînés qui sont préoccupés par le fait qu'ils pourraient être tenus de liquider leurs actifs de leurs FERR pour respecter les exigences sur les retraits minimaux. Des règles semblables s'appliquent aux personnes qui touchent des prestations variables dans le cadre d'un régime de pension agréé à cotisations déterminées et d'un régime de pension agréé collectif.

Prestation canadienne d'urgence (PCU) :

La prestation imposable est de **2000 \$ par mois** pour tous ceux et celles **qui ne se qualifient pas à l'assurance-emploi** et cela pour une période de 4 semaines (équivalent à 500 \$ par semaine), jusqu'à un maximum de 16 semaines. Elle est offerte à toute personne qui habite le Canada et qui est âgé d'au moins 15 ans; qui ne travaille plus en raison de la COVID-19 ou qui est admissible à des prestations régulières de l'assurance-emploi ou des prestations de maladie; qui a gagné au cours des 12 derniers mois ou en 2019 un revenu d'au moins 5 000 \$ avant la date de la demande; qui a perdu ou perdra son revenu régulier d'emploi ou de travail indépendant en raison de la COVID-19 pendant au moins 14 jours consécutifs dans la période initiale de quatre semaines.

Le revenu d'au moins 5 000 \$ peut provenir d'une ou de plusieurs des sources suivantes : emploi; travail indépendant; les prestations de maternité et les prestations parentales du régime d'assurance-emploi et/ou des prestations similaires versées au Québec dans le cadre du Régime québécois d'assurance parentale. Elle est mise à la disposition des personnes ayant arrêté de travailler et qui ne gagnent aucun revenu d'emploi ou de travail indépendant en raison de la pandémie de COVID-19. Si vous n'avez pas cessé de travailler en raison de la COVID-19, vous n'êtes pas admissible à la Prestation canadienne d'urgence.

Elle est disponible depuis le 6 avril. Vous devez être inscrit à Mon Dossier. Si vous n'êtes pas inscrits à Mon dossier vous devez vous rendre sur le site de l'Agence Revenu Canada (ARC). Pour se faire, on vous demandera des informations reliées à votre dernière déclaration fiscale ainsi que votre numéro d'assurance sociale (NAS). Afin de compléter votre inscription vous recevrez par la poste un code d'accès pour déverrouiller votre dossier et avoir accès au site.

Il y a 2 façons de faire une demande, en ligne dans mon dossier de l'ARC ou par téléphone à l'aide d'un service téléphonique

automatisé au 1 800 959-2019. Le paiement vous sera envoyé par dépôt direct ou par chèque. Vos informations personnelles sont-elles à jour sur l'ARC?

La première période couvrait du 15 mars au 11 avril.

La deuxième période couvre du 12 avril au 9 mai et vous faites votre demande selon les dates ci-dessous.

Voici les jours pour faire votre deuxième demande pour la PCU :

Si vous êtes nés en :	Faites votre demande de PCU les :	La 2 ^e période est présentement ouverte
Janvier, février, mars	Lundi	13 avril
Avril, mai, juin	Mardi	14 avril
Juillet, août, septembre	Mercredi	15 avril
Octobre, novembre et décembre	Jeudi	16 avril

Vous avez manqué votre journée pour le faire, vous pouvez faire votre demande les vendredis, samedis et dimanches.

La PCU couvrira la période du 15 mars au 3 octobre 2020 et la date limite pour faire une demande sera le 2 décembre 2020.

Le 15 avril 2020, le Premier ministre a annoncé que les personnes qui perçoivent toujours un revenu d'emploi de 1000 dollars et moins par mois sont maintenant éligibles à recevoir la PCU. De plus les travailleurs et les travailleuses qui ont épuisé depuis janvier 2020 leurs prestations d'assurance-emploi et qui n'ont pas trouvé de nouvel emploi sont aussi éligibles de même que les travailleurs saisonniers qui n'ont pu ou qui ne pourront pas reprendre le travail en raison de la Covid-19. Le Premier ministre a promis de nouvelles annonces dans les prochains jours qui toucheraient, entre autres, les étudiants post-secondaires. Personne ne devrait être laissé sans ressource.

Rapports d'impôt :

1^{er} juin 2020 et si vous devez de l'argent, vous aurez jusqu'au **1^{er} septembre 2020** pour rembourser et ce, sans intérêt. Si vous recevez des remboursements, faites vos rapports tout de suite et vous serez remboursé rapidement.

MESURES PROVINCIALES :

Banques alimentaires :	Elles recevront des sommes supplémentaires du gouvernement provincial afin d'aider le plus de personnes dans le besoin.
Étudiants / Étudiantes :	Prêts étudiants : À partir du 30 mars 2020 il y a un moratoire de mis en place. Vous n'avez rien à payer pour les six prochains mois et aucun intérêt ne sera accumulé. Aucune démarche à faire ; cela se fera automatiquement.
Hydro-Québec :	Suspend jusqu'à nouvel ordre l'application des frais d'administration aux factures impayées, ne procédera à aucune interruption de service pour non-paiement et vous pouvez conclure une entente de paiement dès maintenant.
Institutions financières :	Aucune règle fixe. Ceux et celles qui ne peuvent payer leurs emprunts, devront téléphoner à leur institution financière et expliquer leur situation. N'oubliez pas que les institutions vous chargeront de l'intérêt sur l'intérêt.
Loyer :	Si vous n'avez pas d'argent, tentez de vous organiser avec votre proprio. Présentement, il n'y a pas de recours possible car la Régie du logement suspens les plaintes reçues par les propriétaires.
Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT) :	Ce Programme est mis en place par le gouvernement provincial si vous n'êtes pas éligibles à aucun programme fédéral, vous pouvez faire une demande pour le PATT. Ce programme est géré par la Croix Rouge et le formulaire est en ligne. La prestation est de 573 \$ par semaine pour 14 jours d'isolement et peut aller jusqu'à 28 jours.
Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE)	Le gouvernement annonce qu'il instaure le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE), qui offrira une prestation de 100 \$ par semaine pour les salariés à faible revenu travaillant à temps plein ou à temps partiel dans les services essentiels.

Cette compensation a pour objectif de faire en sorte que les travailleurs à temps plein des secteurs désignés essentiels reçoivent un salaire supérieur à ce que leur procurerait notamment la prestation canadienne d'urgence.

Cette nouvelle prestation sera versée rétroactivement au 15 mars, pour un maximum de seize semaines. Avec cette compensation, le travailleur obtiendra, en plus de son salaire, un montant forfaitaire imposable de 400 \$ par mois, soit 1 600 \$ pour une période de seize semaines. Pour y avoir droit, le demandeur doit :

- travailler dans un secteur décrété essentiel durant la période visée;
- gagner un salaire brut de 550 \$ par semaine ou moins;
- avoir un revenu de travail annuel d'au moins 5 000 \$ et un revenu total annuel de 28 600 \$ ou moins, calculé avant la prestation.

Soulignons que cette prestation temporaire, qui pourrait rejoindre environ 600 000 salariés, pourra être demandée à partir d'un formulaire Web de Revenu Québec disponible à compter du **19 mai** et sera versée par dépôt direct à compter du **27 mai**. Le coût du programme est estimé à 890 millions de dollars.

Taxes municipales : La date du 2^e versement a été repoussée dans certaines villes et cela sans intérêt. Vérifier dans vos municipalités respectives.

Jebenevole.ca : En date du 30 mars 2020, 159 organismes ont besoin d'aide. Il y a une banque de bénévoles de 15 000 noms, 12 000 jumelages, mais encore 3426 postes à combler. Si vous êtes sans symptôme, en bonne santé et que vous voulez un coup de main, allez sur le site Internet.

SOLUTIONS FISCALES ET SOLUTIONS FINANCIERES POUR LES ENTREPRISES

MESURES FÉDÉRALES

Acompte provisionnel : Les entreprises et les travailleurs autonomes qui ont des acomptes provisionnels, la date est repoussée au 31 août 2020.

**Compte d'urgence pour
les petites entreprises :**

Un montant d'argent est disponible par Exportation Développement Canada (EDC). Un prêt de 40 000 \$ garanti par le gouvernement fédéral est disponible et cela sans intérêt pour la première année. 25 % du montant pourrait être non remboursable si certaines conditions sont remplies. Une des conditions est que le montant soit remboursé dans sa totalité avant le 31 décembre 2022.

Vous pouvez uniquement soumettre votre demande de prêt en ligne par l'intermédiaire de Services bancaires CIBC en direct pour entreprises.

Pour être admissibles à ce prêt, les entreprises et les organismes à but non lucratif doivent :

- posséder une société en exploitation enregistrée au Canada le 1er mars 2020;
- démontrer qu'ils paient une masse salariale annuelle de 20 000 \$ à 1,5 M\$, au moyen du feuillet T4 2019 Sommaire de la rémunération payée (T4SUM) de l'entreprise (si vous ne trouvez pas votre feuillet T4SUM, veuillez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada afin qu'elle vous l'émette de nouveau);
- avoir un numéro à 15 chiffres de l'Agence du revenu du Canada qui figure également sur le feuillet T4SUM;
- faire affaire avec la Banque CIBC à titre de banque principale. C'est-à-dire que l'entreprise utilise un Compte d'opérations d'entreprise CIBC (ouvert le 1^{er} mars 2020 ou plus tôt) pour ses activités courantes de paiements et de gestion de trésorerie. Si ce n'est pas le cas, soumettez votre demande de prêt à l'institution financière de votre compte d'opérations d'entreprise principal;
- Être des clients emprunteurs qui n'ont pas accusé de retard dans leurs paiements pour un produit de prêts existant le 1^{er} mars 2020
- fournir leurs coordonnées d'affaires, y compris le numéro de téléphone et l'adresse de courriel.

Programme crédit entreprise (PCE) : Mis en place par la BBC et EDC. L'idée est que les entreprises puissent avoir accès à de l'argent

rapidement. Donc permet aux entreprises d'obtenir un prêt garanti.

Programme Travail partagé :

Le programme permet d'offrir des prestations d'assurance-emploi en réduisant leurs heures de travail par semaine évitant ainsi des mises à pied. Le programme qui est habituellement d'un maximum de 38 semaines est étendu à 76 semaines.

Subvention salariale temporaire pour les employés :

S'adresse à toutes les entreprises qui pourront démontrer que leurs revenus ont diminué suite à de la Covid-19. Cette subvention est ponctuelle et rétroactive au 15 mars 2020. Le gouvernement rembourse 75 % des salaires sur les premiers 58 700 \$ avec un maximum salarial de 847 \$ par personne, par semaine.

La subvention permettra à des employeurs de pouvoir réembaucher leurs travailleurs afin de maintenir leur lien d'emploi. Cette subvention serait offerte aux employeurs admissibles qui font face à une baisse d'au moins 15 % de leurs revenus en mars 2020 et d'au moins 30 % au cours des mois suivants (voir *Périodes admissibles, tableau plus bas*). Dans leur demande de subvention, les employeurs devront attester la baisse de leurs revenus. Les employeurs seront autorisés à calculer leurs revenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice ou la méthode de la comptabilité de caisse, mais non une combinaison des deux. Les employeurs choisiront une méthode de comptabilité lorsqu'ils présenteront leur première demande de SSUC et seront tenus de s'en tenir à cette méthode pendant toute la durée du programme. L'entreprise devra refaire sa demande à tous les mois pour un maximum de trois mois.

Parmi les employeurs admissibles, figurent : les particuliers, les sociétés imposables, les sociétés de personnes constituées d'employeurs admissibles, les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance enregistrés. En ce qui concerne les organismes de bienfaisance enregistrés et les organismes à but non lucratif, le calcul comprendra la plupart des formes de revenus, à l'exclusion de ceux provenant de personnes avec qui ils ont un lien de dépendance. Ces organismes seront autorisés à choisir d'inclure ou non les revenus provenant de sources

gouvernementales dans le calcul. Une fois choisie, la même approche devra s'appliquer tout au long de la période du programme.

L'employeur sera encouragé à verser les 25 % restant, mais n'y sera pas contraint. Toutes les entreprises seront admissibles, quelle que soit leur taille et qu'elles soient canadiennes ou étrangères. Les fonctionnaires plaident le fait que la nationalité de l'entreprise importe peu dans la mesure où l'employé subventionné se trouve en sol canadien. Le programme sera mis en place d'ici 6 semaines et les entreprises pourront faire leur demande en ligne sur le portail de l'Agence du revenu.

La subvention sera par ailleurs considérée comme du revenu pour les entreprises, et donc soumise à un impôt corporatif à la fin de l'année. C'est donc dire qu'Ottawa récupérera une petite partie de sa mise une fois la tempête passée. Le salaire versé par le truchement de cette subvention sera pour sa part considéré comme un salaire de base, soumis aux mêmes prélèvements à la source et cotisations sociales.

Certains détails doivent encore être peaufinés. Ce délai sème l'inquiétude dans le milieu des affaires, où des entreprises n'ont peut-être pas les reins assez solides pour tenir le coup.

Périodes admissibles

Périodes admissibles	Période de demande	Réduction des revenus requise	Période de référence aux fins de l'admissibilité
Période 1	Du 15 mars au 11 avril	15%	Mars 2020 par rapport à : mars 2019 ou la moyenne de janvier et de février 2020
Période 2	Du 12 avril au 9 mai	30%	Avril 2020 par rapport à : avril 2019 ou la moyenne de janvier et de février 2020
Période 2	Du 10 mai au 6 juin	30%	Mai 2020 par rapport à : mai 2019 ou la moyenne de janvier et de février 2020

Subvention salariale de 10 % :

La subvention salariale temporaire de 10 % pour les employeurs est une mesure de trois mois qui permettra aux employeurs admissibles de réduire le montant des retenues à la source à remettre à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Vous êtes un employeur admissible si vous :

- Êtes un ou une :
 - particulier (excluant fiduciaire)
 - société de personnes
 - organisme sans but lucratif
 - organisme de bienfaisance enregistré; ou
 - société privée sous contrôle canadien (y compris une société coopérative);
- avez un numéro d'entreprise et un compte du programme de retenues à la source existant (extension RP) auprès de l'ARC le 18 mars 2020; et
- payez un salaire, des traitements, des primes ou toute autre rémunération à un employé admissible.

Un employé admissible est une personne qui est employée au Canada.

La subvention équivaut à 10 % de la rémunération que vous versez du 18 mars 2020 au 19 juin 2020, jusqu'à 1 375 \$ pour chaque employé admissible à un montant maximum total de 25 000 \$ par employeur.

TPS et déclaration trimestriel :

Le gouvernement a décidé de reporter les paiements de la TPS et de la déclaration trimestrielle au 30 juin 2020.

MESURES PROVINCIALES

Acompte provisionnel :

Les entreprises et les travailleurs autonomes qui ont des acomptes provisionnels, la date est repoussée au 31 août 2020.

Fonds local d'investissement (FLI) :

L'entente pour les Fonds locaux d'investissement (FLI) est prolongée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Prêt et garanti en cours :

Le gouvernement du Québec a instauré un moratoire de six mois pour le remboursement des prêts déjà accordés par le FLI-FLS (capital et intérêt). Par contre, les intérêts accumulés au cours de cette période seront additionnés au solde du prêt.

**Programme actions concertées
pour le maintien en emploi :
(PACME)**

L'objectif du Programme consiste à permettre aux entreprises de recevoir des subventions pour les aider à couvrir les coûts des activités de formation ainsi que pour l'organisation du travail. Les formations admissibles peuvent, entre autres, viser les compétences numériques relatives au télétravail, les bonnes pratiques liées aux enjeux sanitaires, la communication organisationnelle et l'amélioration du savoir-faire. Les entreprises sont invitées à favoriser la formation en ligne ou à distance et doivent respecter les règles sanitaires en vigueur dans le cadre de ces formations.

Le gouvernement offre donc de rembourser aux entreprises 100 % des dépenses admissibles qu'elles engagent, par exemple pour les honoraires du formateur, l'achat de matériel ainsi que les activités en gestion des ressources humaines, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars. Le salaire des travailleurs en formation sera remboursé selon les modalités suivantes : jusqu'à un maximum de 25 dollars l'heure pour 25 % à 100 % des heures totales rémunérées.

Le PACME entre en vigueur maintenant et prendra fin le 30 septembre 2020. Les entreprises et organismes admissibles sont les entreprises ayant des salariés, les organismes sans but lucratif, les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale. Tous les projets des entreprises devront être soumis à Services Québec et ceux des promoteurs collectifs, à la Commission des partenaires du marché du travail.

**Programme Aide d'urgence
aux PME :**

Le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises cible les PME qui éprouvent des difficultés financières en raison de la crise et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$ pour leur fonds de roulement. Une enveloppe initiale de 150 millions est mise à la disposition des MRC et territoires équivalents afin de venir en aide aux entreprises, Les entreprises de tous les secteurs d'activité, y compris les coopératives, les organismes sans but lucratif et les

entreprises d'économie sociale réalisant des activités commerciales sont admissibles.

**Programme d'action concertée
temporaire pour les entreprises
(PACTE) :**

C'est un appui financier pour palier le manque de liquidité. Montant de 50 000 \$ et plus. C'est géré par Investissement Québec et garanti par le gouvernement du Québec. Le PACTE peut aussi être combiné avec le programme Compte d'urgence pour les entreprises. Les OBNL, les COOP etc. y sont admissibles, certains secteurs sont exclus, par exemple vente d'armes et activités religieuses.

TVQ :

Le gouvernement a décidé de reporter les paiements de la TVQ et de la déclaration trimestrielle au 30 juin 2020.